
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

7 MAI 2007

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 13 DÉCEMBRE 2006
ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE, LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ET LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE PORTANT SUR L'ENTRÉE EN
VIGUEUR DE L'ARTICLE 7, 7^o, DE LA LOI DU 13 JUIN 2006 MODIFIANT LA
LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET À LA PRISE EN
CHARGE DES MINEURS AYANT COMMIS UN FAIT QUALIFIÉ INFRACTION(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES SOCIALES
ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE (2) (3)
PAR M. JACQUES GENNEN.

(1) Voir Doc. n°389 (2006-2007) n°1

(2) voir Doc. 388 (2006-2007) n° 1 et 2

(3) voir Doc. 390 (2006-2007) n° 1 et 2

Le projet de décret n° 389 (2006-2007)n°1 a fait l'objet d'une discussion conjointe avec les projets de décret n° 388 (2006-2007) n°1 et n° 390 (2006-2007) n°1.

Les débats ainsi que les votes relatifs à ces trois projets de décret sont consignés dans le rapport de Commission – Doc. 388 (2006-2007) n°2.